



Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°2026-140

Est par la présente, donné par la soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue lundi, le 12 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal au 520, 2^e avenue à Weedon, le Conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2026-140 intitulé :

RÈGLEMENT N°2026-140

RÈGLEMENT DE TAXATION 2026 IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE, TAXES SPÉCIALES, DU TARIF DE COMPENSATION POUR LES TAXES DE SERVICES DE L'ANNÉE ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

Donné à Weedon, ce 13^e jour du mois de janvier 2026.

Josée Bolduc
Directrice générale et greffière-trésorière